



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 14 mars 2024

Le quatorze mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 09/03/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M Richard LOPEZ, M Sébastien BESSON

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M Rodolphe BORRÉ), M Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à M Richard LOPEZ), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON)

Secrétaire de séance : Mme Linda GABORIAU

2024-03-14-004 – CRÉATION D'UN POSTE SUR EMPLOI PERMANENT DE DIRECTRICE / DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant ce qui suit :

Au regard de la charge actuelle en matière d'investissement et de la nécessité de soutenir le Responsable des Services Techniques dans l'établissement et l'animation de la programmation annuelle de l'activité des agents techniques. Il est proposé de créer un poste à temps complet, sur une base de forfait jours, de Directrice / Directeur des Services Techniques. En étroite collaboration avec la Direction Générale des Services, cette personne encadrera l'équipe des services techniques, comprenant le RST. Les principales missions seront les suivantes :

- Planifier et suivre les opérations / interventions du service technique
- Élaborer la stratégie pluriannuelle d'aménagement
- Mettre en place la stratégie d'aménagement pour une mise en œuvre opérationnelle du plan guide.
- Planifier et programmer les opérations d'investissement
- Assurer le suivi opérationnel (administratif, technique et financier) des projets
- Superviser l'exécution des marchés et contrats

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette création de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :



- VALIDE la création du poste sur emploi permanent d'un(e) directeur / directrice des services techniques
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Linda GABORIAU

Le Maire
Benoît COUTEAU

